

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/076

STATIONNEMENT INTERDIT ANNEXE PARKING MAISON MEDICALE  
POUR TRAVAUX 10 RUE ST-ANTOINE

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,  
Vu la Déclaration Préalable N°0596472500030 accordée à la SCI BELLYNCK par arrêté N°2025/218 du 23/09/2025,  
Vu la demande présentée par la SCI BELLYNCK, représentée M. DOUTRELANT Emmanuel, qui va réaliser des travaux au 10 rue Saint-Antoine (ancienne maison Caron) nécessitant une zone de stockage sur le parking de la maison médicale,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier,

**ARRÊTE**

**Art 1** : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules aux abords du chantier 10 rue St-Antoine sur la zone de stockage située sur la partie annexe du parking de la maison médicale du 07/04/2026 au 29/05/2026.

**Art 2** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire. Le demandeur s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, et de la remise en état de propreté de la route.

**Art 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La SCI BELLYNCK
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers
- Les gestionnaires de transport
- Le SIROM Flandre Nord

Fait à WATTEN, le 03/04/2026  
Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME  
Le Maire,



Eric BLIN.